



ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT MARTIN
ECOLE COLLEGE

15 Place Saint Martin
43190 TENCE 04.71.59.81.79.
Site : ecole-college-st-martin.fr
Courriel école : ec43.priv.tence@ac-clermont.fr

Tence, le 19 juin 2025

Madame, Monsieur, Chers parents,

À l'aube de cette nouvelle année scolaire 2025-2026, nous tenons à vous exprimer toute notre gratitude pour la confiance que vous nous accordez. C'est avec un immense plaisir que nous accueillerons vos enfants pour une nouvelle année riche en apprentissages et en découvertes.

Notre engagement reste inchangé : faire de notre mieux pour accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif, en lui offrant un environnement stimulant, bienveillant et propice à son développement. Nous mettrons tout en œuvre pour que vos enfants apprennent, grandissent et s'épanouissent pleinement.

Cette année encore, nous nous engageons à **Favoriser l'excellence académique** en proposant des programmes éducatifs innovants et adaptés à chaque niveau ; à **Encourager la curiosité et la créativité** en offrant des activités variées et enrichissantes, enfin à **Promouvoir les valeurs de respect et de solidarité** en cultivant un climat scolaire bienveillant et inclusif.

Nous sommes convaincus que, ensemble, nous pouvons offrir à vos enfants les meilleures conditions pour réussir et s'épanouir. Nous comptons sur votre soutien et votre collaboration pour faire de cette année scolaire une réussite collective.

En vous remerciant une fois de plus pour votre confiance, nous vous donnons rendez-vous dès la rentrée pour vivre ensemble une année scolaire dynamique et positive.

A nous retourner pour le 27 juin 2025 si ce n'est pas déjà fait :

- Pour les élèves **nouvellement inscrits** à l'ensemble scolaire St martin, la fiche « Contrat de scolarisation » une par enfant, (à noter que le contrat de scolarisation reste valable jusqu'à la classe de CM2, jusqu'en 3^{ème} au collège ainsi qu'une fiche de renseignements par enfant également.
- **La fiche « retour contribution familiale » (un exemplaire par famille).**
- La fiche « autorisation de prélèvement » si vous optez pour un prélèvement mensuel de la contribution familiale, à télécharger sur notre site www.ecole-college-st-martin.fr (pour les familles ayant déjà fait cette démarche les années précédentes, elle n'est pas à refaire).

Nous vous rappelons que les documents :

- Notice d'information relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » appelé couramment « **RGPD** »,
- **projet d'établissement,**
- **projet pastoral,**
- **convention financière,**
- **règlement intérieur,**
- **charte éducative de confiance**
- et les **liste de fournitures** de l'ensemble scolaire sont disponibles sur notre site www.ecole-college-st-martin.fr (rubrique « circulaires ») ou sur demande auprès de l'accueil de l'établissement. Pour l'école, les fournitures comme cahier, classeur, porte-vues sont achetés par l'école dans un souci d'uniformité et

de meilleur repérage du matériel pour les enfants. Le reste est précisé sur la liste de fournitures à se procurer.

Le secrétariat de l'établissement sera ouvert jusqu'au 11 juillet et rouvrira à partir du vendredi 25 août 2025. Nous restons à votre disposition en dehors de ces dates par le répondeur téléphonique.

La rentrée aura lieu :

Pour l'école maternelle/primaire : Le lundi 1^{er} septembre 2025 à 8h30. Vous serez accueilli par l'équipe autour d'un pot offert aux familles par l'APPEL de 8h30 à 9h00.

- Pour les enfants n'ayant jamais été scolarisés**, et pour les enfants ayant 2 ans entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} septembre 2025, **le mardi 2 septembre 2025 à partir de 9h00**
- Pour les enfants ayant 2 ans entre le 1^{er} septembre 2025 et le 3 novembre 2025, rentrée à l'école le lundi 3 novembre 2025 à 8h30
- Pour les enfants ayant 2 ans entre le 4 novembre 2025 et le 31 décembre 2025, rentrée à l'école le lundi 5 janvier 2026 à 8h30.

Les horaires:

- Pour l'école maternelle/primaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30* à 11h45 et de 13h30 à 16h30

** pour les enfants de PS1, PS2, l'accueil se poursuivra dans leur classe jusqu'à 8h45 maximum.*

Garderies et études dirigées : les horaires restent inchangés.

- Pour l'école maternelle/primaire :
 - garderie à partir de 7h15 jusqu'à 8h30 et de 11h45 à 12h00 et 16h30 jusqu'à 18h00
 - étude dirigée à partir de 16h45 jusqu'à 17h30 pour les cycles 2 et 3 les lundis, mardis et jeudis.

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants il est indispensable de les accompagner jusqu'à la personne qui assure l'étude ou la garderie.

Assurance scolaire : L'établissement ayant signé un contrat avec la mutuelle St Christophe, **tous les élèves sont systématiquement assurés.**

Nous vous souhaitons un agréable été 2025.

Pour l'équipe éducative

M.B. EPALLE

Cheffe d'établissement école